

Ce CTEA était présidé par la Directrice générale de l'enseignement et de la recherche.

La DGER a rappelé que les priorités de la rentrée au travers de l'élaboration de ces circulaires sont :

- la sécurité des personnels et apprenants,
- la cohérence avec l'EN et le MESRI (dont les circulaires sont parvenues dans la nuit),
- faire valoir nos spécificités,
- permettre le dialogue social,
- laisser de la subsidiarité pour permettre l'adaptation aux réalités locales.

La DGER annonce qu'un questionnaire, visant tous les personnels et accessible de fin juillet à la rentrée, doit permettre le retour d'expérience sur le télétravail et l'enseignement à distance. L'inspection et le comité de l'innovation pédagogique seront saisis sur l'évaluation des outils développés et les suites opérationnelles envisageables.

En préalable, l'intersyndicale FO Enseignement Agricole, CGT Agri et SNETAP FSU a procédé au dépôt des résultats actuels de la pétition en ligne contre le coefficient de 0.5 pour les heures d'Accompagnement Personnalisé du bac STAV qui a recueilli 1828 signatures. ([Communiqué FO du 21/06](#), [communiqué intersyndical boycott du CNEA du 3/07](#))

FOEA a déclaré : [Que ce soit dans l'enseignement technique ou l'enseignement supérieur, la préparation de la rentrée cette année...](#)

Ordre du jour :

1 Avis sur le projet de circulaire relative aux orientations pour les plans de préparation de la rentrée 2020 des établissements d'enseignement supérieur agricole.

Le Sous directeur de l'enseignement supérieur a présenté le projet de note de service :

Dans les établissements de l'enseignement supérieur, le scénario d'un retour en présentiel est privilégié. Dès le 10 juillet, tous les agents sont de retour en présentiel, à l'exception des personnes vulnérables.

Pour la rentrée, c'est le retour du face à face qui est privilégié, avec des solutions hybrides (présentiel/distanciel) ou comodales (le cours donné par un enseignant dans un amphi est simultanément diffusé dans un autre amphi pour permettre de respecter la jauge). Les mises en situation propres à l'enseignement agricole et vétérinaire doivent reprendre (terrain, TD, cliniques, ...). La priorité doit être donnée aux primo-recrutés et à l'accompagnement des décrocheurs. Pour les stages, il y aura continuité dans le respect des règles sanitaires. Pour l'étranger, il faudra suivre les directives ministérielles au fil de l'eau en fonction des pays. Le port du masque pourrait être obligatoire.

Les réunions de travail et instances sont prévues en mode mixte, hybrides ou présentiel.

Les rassemblements devront être limités, notamment dans les périodes d'intégration des promotions et les moments festifs.

Les rassemblements scientifiques internationaux devront être dématérialisés.

Chaque établissement doit prévoir une réversibilité graduelle. Le dialogue social informel doit être privilégié en amont des instances. Le CA doit être informé.

Pour FO Enseignement Agricole : le présentiel inquiète beaucoup de collègues, les gestes barrières seront vite oubliés, les sorties pédagogiques seront compliquées, les cours avec le masque semblent être difficile à gérer.

Vote : 6 non-participation au vote, FO EA a voté pour, le texte étant pertinent malgré un certain nombre de points encore flous.

2 Projet de circulaire sur la rentrée 2020 pour l'enseignement technique agricole

La Sous-Directrice des établissements, des dotations et des compétences (EDC) et le président du CHSCT présentent le projet de note :

Un rappel des plans de reprise d'activité avec les différents volets : l'accueil des jeunes, l'utilisation des locaux, les salles particulières, la communication et la gestion des cas d'apparition.

FO EA pense que ces premiers points sont du ressort du CHSCTM du 15 juillet où ces détails seront étudiés.

La Sous Directrice des politiques de formation et d'éducation (POFE) et l'inspection présente la partie pédagogique pour la réussite des élèves, étudiants et apprentis

- Les stages en entreprises pourront se dérouler
- Les mobilités à l'intérieur de l'Union Européenne (UE) ont vocation à être réalisées en fonction du rythme de rétablissement progressif de la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'UE. (pour les autres pays, il est prudent de ne pas s'engager)
- Pour tous les diplômes délivrés par le MAA, il a été décidé de ne pas reporter, sur l'année scolaire 2020-2021, la réalisation des CCF non réalisés en première année de cycle, ce afin de ne pas augmenter la pression certificative en deuxième année de cycle.
- Pour l'accompagnement des apprenants et l'individualisation, un dispositif d'appui sous forme d'HSE sera mis en place à la rentrée.

FO demande à ce que ce dispositif soit cadré et intégré dans les EDT pour ne pas surcharger les apprenants

- L'inspection a élaboré un guide de recommandations pédagogiques

Les équipes attendent des véritables directives notamment sur les épreuves terminales des examens.

- L'accueil en établissement des jeunes en situation de handicap doit rester une priorité et faire l'objet d'une attention particulière.

Vote : 2 pour, 8 abstentions dont FO EA car de nombreux points restent imprécis et aléatoires. La version n'envisage que dans le cas d'une situation sanitaire favorable.

**Syndicat National de l'Enseignement et de la Recherche
Du Ministère chargé de l'Agriculture Force Ouvrière
(SNERMA - FO)**

B413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

Tél : 01 49 55 81-42

VISITEZ NOTRE SITE : www.foenseignementagricole.fr
SUIVEZ NOUS sur www.facebook.com/foenseignementagricole/
Et twitter.com/FOENSAGRI